la productivité des forêts a été estimé à 8,481 millions de pieds cubes (240 millions de m³) en 1968. Pour la décennie 1964-73, le volume annuel de déboisement par la coupe a été d'environ 4,100 millions de pieds cubes (116 millions de m³) soit environ la moitié de la coupe autorisée. Outre la coupe et le feu, d'autres facteurs tels que les insectes, les maladies et la mort naturelle contribuent largement à dépeupler les forêts, mais on ne possède pas d'estimations valables de ces pertes, matérielles ou économiques.

Il existe un surplus considérable de bois au Canada, bien qu'il y ait, dans certaines régions et pour certaines espèces, des pénuries auxquelles on pourrait remédier par l'emploi accru des techniques d'aménagement et de sylviculture. En outre, une utilisation accrue de chaque arbre et de certaines espèces serait de nature à augmenter les ressources.

En 1974, 7,777 incendies de forêt ont ravagé 2.3 millions d'acres (1 million d'ha) de terres forestières au Canada (tableau 10.3). L'homme a été responsable, par négligence ou par pyromanie, de 73% des incendies de forêt signalés en 1974 (tableau 10.4). La foudre en a causé 2,141, soit 27% du total annuel.

10.1.3 Administration des forêts

10.1.3.1 Programmes forestiers du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral, par le truchement de plusieurs ministères et organismes, s'occupe directement de la protection et de l'administration des ressources forestières du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ainsi que d'autres terres fédérales telles que les parcs nationaux, les réserves indiennes, les zones militaires et les stations d'expérimentation forestière. En outre, d'importantes responsabilités lui incombent concernant l'ensemble des ressources forestières du pays. Ces responsabilités, qui comprennent la recherche et l'aménagement forestiers et le maintien de services de renseignements et d'aide technique, sont définies et établies par la Loi de 1966 sur le développement des forêts et la recherche sylvicole et la Loi de 1970 sur le ministère de l'Environnement.

Le principal organisme fédéral chargé des forêts est le Service canadien des forêts du ministère des Pêches et de l'Environnement. Son programme se subdivise en sept catégories: politique forestière et planification des programmes; production forestière; environnement et agrément forestiers; recherches sur le milieu; opérations; services de vulgarisation; et relations internationales concernant les forêts.

Afin de promouvoir un aménagement plus efficace des ressources forestières et la production de meilleurs produits forestiers, le Service canadien des forêts diffuse, par le moyen de publications, de séances d'étude et de colloques, des renseignements techniques à l'intention des responsables des ressources forestières et de la transformation du bois. Des services de consultation forestière sont mis à la disposition des ministères fédéraux et des organismes internationaux, et des évaluations sont également faites concernant les essais et traitements réalisés par l'industrie et par des organismes s'intéressant aux ressources. Pour ce qui est des produits forestiers, des services spéciaux d'essai (non disponibles commercialement) sont mis à la disposition du gouvernement et de l'industrie. Le Service collabore également à l'établissement de codes et de spécifications pour les produits forestiers.

Par ses publications, ses communiqués de presse, ses films, ses expositions et ses démonstrations, le Service tente d'informer le public et de le sensibiliser aux valeurs forestières, et d'obtenir de l'appui lorsqu'il s'agit de protéger et d'utiliser de façon rationnelle les ressources de la forêt.

10.1.3.2 Programmes forestiers des provinces

Toutes les terres forestières situées dans les territoires des provinces, sauf de petites étendues comprises dans les parcs nationaux, les stations fédérales d'expérimentation forestière, les zones militaires et les réserves indiennes, sont